Image not found or type unknown

Prêter de l'argent pour un achat immobilier

Par **Georges 38**, le **10/01/2021** à **22:13**

Bonjour,

Merci d’avance pour vos retours.

Je souhaiterai acheter un appartement en résidence principale. Le bien coûte 100 000 € je mets 50 000 € et mon ami me prête 50 000 €.

Quelles sont les démarches à effectuer pour que mon ami me prête cette somme ? Serons-nous imposés sur cette somme (50 000 €) ? Si oui, quelle est l’imposition ? Jusqu’à quelle somme pouvons-nous prêter de l’argent à une personne sans être imposé ?

Si vous n’avez pas les réponses à mes questions mais que vous avez un autre forum à m’indiquer n’hésitez pas à me faire partager l’information.

Je vous remercie d’avance.

Par **Tisuisse**, le **11/01/2021** à **08:29**

Bonjour,

Pour un tel montant, mieux vaut passer par un notaire, c'est plus sécurisant.

Par **Marck.ESP**, le **11/01/2021** à **10:12**

Bonjour

Vous devrez remplir ce document, ce qui permet en outre de donner une existence plus officielle à ce crédit.

https://www.impots.gouv.fr/portail/node/8907

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés